

INFOS DISTRICT

Journal d'information du District d'Arthez-de-Béarn

N° 7

4^{ème} TRIMESTRE 1997



SOMMAIRE ♦ P.1 Editorial - P.2 Ecoles - P.3 Déchetterie, ordures ménagères
P.4 et 5 Dans les écoles du District - P.8 Collège, Ecole St-Joseph, Ecole Musique
P.6 Au fil des dossiers : maison Laborde, Tourisme, maison de retraite, Exposition -
P.7 PCD (Maison du District, Val de Leyre, Charte de qualité) - Commerce
P.9 et 10 Animations - P.11 et 12 Foire d'Automne ♦



EDITORIAL C'EST LA RENTRÉE !



Notre collectivité s'est engagée résolument dans l'amélioration des locaux de toutes les écoles réparties sur le territoire du District. Depuis trois ans, l'effort consenti est très important. Nous avons le plaisir aussi, d'accueillir chaque année de nouveaux enseignants auxquels nous souhaitons la bienvenue.

La situation, selon les écoles, est différente. A l'occasion de cette rentrée, nous la présentons telle que la connaissent et la vivent les élèves dans les différents établissements de notre District.

Nous restons persuadés que la scolarité des enfants, dès leur plus jeune âge, est un gage d'égalité des chances et que ceci les prépare le mieux possible à leur avenir.

Souhaitons que dans les écoles du District, la communauté éducative, enseignants-parents, puisse continuer à travailler en parfaite harmonie.

► C'est la rentrée aussi pour les commerçants et artisans qui, pour la troisième année consécutive, organisent la *Foire d'automne*.

Forts du succès et de l'expérience des années précédentes, ils présentent un programme axé à la fois sur le commerce et l'animation.

Au-delà du succès de la manifestation du 25 octobre, c'est le maintien et le développement des activités commerciales et artisanales que nous devons souhaiter et encourager. Il y va de notre avenir. Le District d'Arthez-de-Béarn s'engage à leurs côtés dans le cadre de ses propres compétences.

► C'est la rentrée également pour les élus qui travaillent avec enthousiasme sur les différents dossiers, en parfait accord sur les objectifs à atteindre et les moyens pour y parvenir. L'intercommunalité est devenue une réalité. Vous trouverez dans ce bulletin, l'état des projets en cours.

Bonne Rentrée à Tous!

Le Président
Dr Léon COSTEDOAT



AUTOMNE CULTUREL

Le festival "*Cultures d'Automne*" présenté par le Conseil Général et l'ADAMPA propose deux soirées dans notre District.

♠ Mardi 21 octobre à 21 heures, salle socioculturelle à ARTHEZ, chant choral avec le chœur mixte "*Entrevoques de CUBA*". Entrée gratuite.

(organisation Mairie d'Arthez-de-Béarn et Association pour l'Enseignement de la Musique)

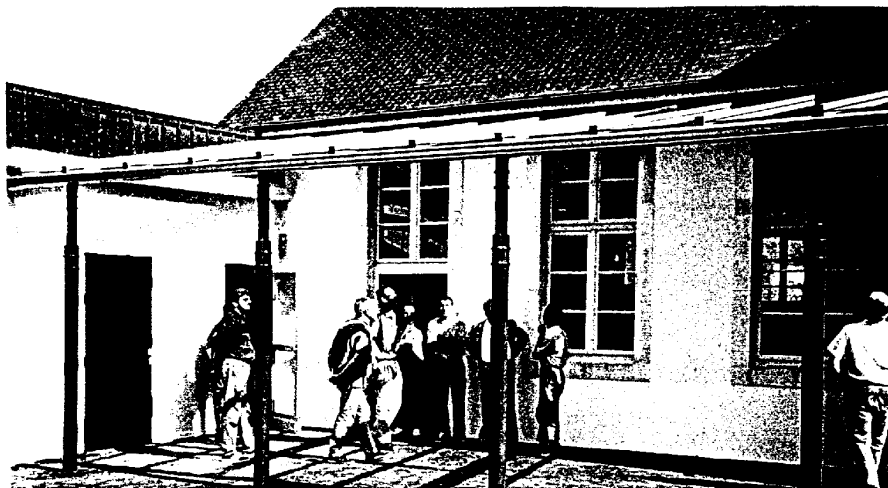
♠ Samedi 22 novembre à 21 heures, salle des Fêtes d'HAGETAUBIN, musique et chant avec le célèbre groupe *NADAU*.

Directeur de Publication : Docteur Léon COSTEDOAT - DISTRICT D'ARTHEZ DE BEARN

- 26, rue du Bourdalat - 64370 ARTHEZ DE BEARN - ☎ & ✉ 05.59.67.49.10

Dépôt Légal n° 96-36 du 12 juin 1996

Écoles du DISTRICT



La participation du District d'Arthez-de-Béarn aux travaux réalisés par le SIVU "Les Gazelles" à l'école de Casteide-Candau pour la réfection de la cantine et la construction d'un préau, s'élève à 176 126 F.



La réception des travaux en présence de l'architecte, des entreprises et des élus a eu lieu le 29 août 1997.



RÉNOVATION



Au cours de la réunion du 28 juin 1997, le Docteur Léon COSTEDOAT a fait connaître que le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques a alloué au District une subvention de 29 575 F pour les travaux de rénovation des écoles. Cette somme vient en complément des 60 349 F attribués par l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement.

Le docteur Léon COSTEDOAT expose ensuite qu'en application de la délibération du Conseil de District en date du 17 mai 1997 il a procédé à la consultation des entreprises en vue de réaliser les travaux de rénovation des écoles du District.

Jean-Bernard PRAT, Président de la Commission Scolaire, communique les résultats de cet appel à concurrence et propose à ses collègues de retenir les entreprises auxquelles seront attribués les travaux.

Invité à se prononcer, le Conseil Distrital :

☞ **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes pour les montants TTC ci-après :

ÉCOLES D'ARGAGNON

<i>Lot maçonnerie</i>	
<i>PARNAUT Camille à ARTHEZ-DE-BEARN</i>	3 545 F
<i>Lot goudronnage</i>	
<i>SARL LAFONT André à ORTHEZ</i>	23 028 F
<i>Lot plomberie</i>	
<i>SARL A.G.C.S. à BIRON</i>	3 784 F
<i>Lot électricité</i>	
<i>S.E. Bernard & fils à SERRES-SAINTE-MARIE</i>	23 919 F
<i>Lot stores</i>	
<i>SARL VIGNAUT à ARTHEZ-DE-BEARN</i>	11 137 F

Menuiserie P.V.C.

Ets LABIELLE à SAINT-MEDARD 17 731, F

Lot serrurerie
LALANNE Bernard à ORTHEZ 1 977 F

ÉCOLE D'HAGETAUBIN

Lot peinture
BEARN SERVICE à HAGETAUBIN 11 475 F

Lot maçonnerie
HADAN Bernard à HAGETAUBIN 3 768 F

Lot menuiserie
DAUGENNE Thierry à SAINT-MEDARD 3 847 F

ÉCOLE D'ARTHEZ-DE-BEARN

Lot menuiserie
VIMONT Christian à ARTHEZ-DE-BEARN 19 103 F

ÉCOLE DE BOUMOURT

Lot goudronnage
S.A. BORDENAVE & FILS 17 778 F
à LABASTIDE-CEZERACQ

ÉCOLE DE LABEYRIE

Lot peinture
CAMPAGNE Paul à CASTELNER 9 283 F

ÉCOLE DE SAINT-MEDARD

Lot électricité
CAZAUCURT Bernard à SAINT-MEDARD 29 366 F

MATERIEL AUDIO-VISUEL

Le Conseil de District donne son accord pour l'achat d'un magnétoscope pour l'école de CASTILLON, d'un magnétoscope pour l'école d'ARTHEZ et d'un téléviseur pour l'école d'ARGAGNON, matériel destiné notamment à l'apprentissage des langues étrangères.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Le Conseil Distrital a sollicité le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques pour l'attribution de l'aide spécifique pour les frais de transport scolaire du regroupement Pédagogique d'ARNOS, BOUMOURT, CASTILLON D'ARTHEZ et DOAZON.

DÉCHETTERIE

EXPLOITATION

Guillaume DEFARGE, Président de la Commission Déchetterie, expose qu'en application de la délibération du Conseil de District en date du 27 mars 1997 il a été procédé à la consultation des entreprises en vue d'assurer l'exploitation de la déchetterie d'ARTHEZ-DE-BEARN. Il en communique les résultats :

Société SURCA 65460 BAZET

236 979,00 F TTC

Société ATOUT VERT 64300 ARGAGNON

155 839,32 F TTC

S.A. DIEZ 64107 ARTIX

177 330,24 F TTC



Le Conseil Districal, par un vote à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la SARL ATOUT VERT à ARGAGNON et autorise le Président à signer le marché à intervenir avec cette entreprise.

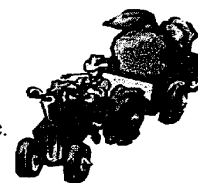
VISITE

Des représentants du SIVOM "ERROBI" (USTARITZ-ESPELETTE-CAMBO) sont venus visiter la déchetterie d'ARTHEZ-DE-BEARN le lundi 23 juin 1997. Ils ont apprécié la conception, les enrochements effectués et souhaitent s'inspirer de cette réalisation pour élaborer leur propre projet.

INTERDICTION

L'accès aux quais de déchargement n'est pas autorisé aux attelages tracteur-remorque.

Le Conseil de District motive cette interdiction par le souci de protéger le revêtement de la plate-forme.



AVENANT

Le Docteur Léon COSTEDOAT fait connaître que par courrier en date du 5 juin 1997 Monsieur le préfet des Pyrénées-Atlantiques demande le retrait de la délibération en date du 13 mars 1997 ayant pour objet la signature de l'avenant n°1 au lot n°1 (terrassment, génie civil, voirie, assainissement, clôture) concernant la construction de la déchetterie d'ARTHEZ. En effet le surcoût des travaux faisant l'objet de l'avenant n°1 porte sur la tranche conditionnelle du marché en date du 9 août 1996. Or l'acte d'engagement conclu avec la société LAFFITTE Frères ne porte que sur la tranche ferme des travaux soit 476 049,21 F T.T.C. Il convient donc de conclure un avenant au marché d'origine pour la tranche conditionnelle.

Après avoir délibéré, le Conseil de District décide de procéder au retrait de la délibération du 13 mars 1997 concernant l'avenant au lot n°1 pour la construction de la déchetterie.

Le Président indique que les travaux complémentaires nécessaires à la mise en service de la déchetterie étant d'un montant supérieur à 5% du marché initial signé avec l'entreprise LAFFITTE, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 juillet 1997. Celle-ci a donné un avis favorable à l'exécution de ces travaux et à la signature d'un avenant avec la société LAFFITTE Frères.

Le Conseil de District considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

☞ décide d'approuver l'exécution par la SARL LAFFITTE Frères de travaux supplémentaires à réaliser à la déchetterie pour un montant de 94 242,27 F TTC,

☞ autorise le Président à signer un avenant avec la SARL LAFFITTE Frères à MOURENX.



FONCTIONNEMENT

Le Conseil de District prend acte du fait que le transfert pour recyclage des produits déposés à la déchetterie ne se fait pas toujours en conformité avec le cahier des charges.

L'observation a été faite à l'exploitant, le priant instamment de s'y conformer.



ORDURES MÉNAGÈRES



Aménagements : Pierre LUBEIGT fait savoir que le ramassage des ordures ménagères est effectué le samedi matin sur la Commune de MESPLÈDE. Il fait observer que lorsque des manifestations sont organisées dans la Commune, notamment la Fête Locale, les sacs d'ordures doivent être stockés pendant une semaine. Il serait donc souhaitable que ponctuellement, un ramassage supplémentaire soit effectué par la Société COVED.

Le Conseil de District charge la Commission environnement de cette étude, pour toutes les communes.

Recensement : Le Conseil de District charge également la Commission environnement d'effectuer un recensement des besoins complémentaires des communes en conteneurs collectifs.

Réclamations : Pierre CAPDEVILLE, Président de la Commission Environnement a fait le point sur la collecte effectuée par la Société COVED et évoque les petits problèmes rencontrés dans certaines communes, depuis le début du service. A la date du 20 juillet, il apparaît que ce qui a été signalé a pu être résolu, en accord entre les particuliers, l'exploitant et le District.

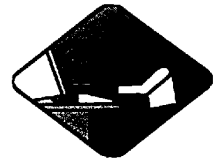
DANS LES ECOLES DU DISTRICT

ECOLE	ARGAGON	ARTHEZ Maternelle	ARTHEZ Primaire	REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE		INTERCOM- MUNAL	R P I		LABEYRIE	SAINT- MEDARD	RPI « Les Gazelles »	
				CASTILLON	BOUMOURT		DOAZON	HAGETAUBIN			MASCOUETTE	CASTEIDE- CANDAU
Téléphone	05.59.67.64.30	05.59.67.71.78	05.59.67.70.75	05.59.67.76.01	05.59.77.10.15	05.59.67.40.04	05.59.67.51.31	05.59.67.56.70	05.59.67.55.10	05.59.67.56.16	05.59.81.64.04	05.59.81.61.03
Effectifs	63	67	95	17	21	15	Avec Mascouette	55	17	11	15	54
Directeur	Mme SARTHOU	Mme PIONNEAU	Mme LAPLECHERE	Mr AMIEL	Mme COTTEROUSSE	Mme CASSUTO	Mr COUDROY	Mme LARTIGUE	Mme MARSAN	Mme PERRIER	Mme NOUVEL	Mr BEDORA
Adjoins	Mme TROUILLET Mme L.ACRAMPE	Mme GARCIA Mr ROTH	Mlle PETRAU Melle DASTOUET Mme OTAZU Mr DUPIN					Melle ARHIE				Melle CONVERT
ATSEM	Mme ASCAZO	Mme GARCIA Mme LARQUIER			Mme CANOVAS Mme VIREPINTÉ			Mme CAZENAVE				Melle BALEN
RESTAURANT SCOLAIRE	Sur place	Sur place Gestion/ le Collège	Sur place Gestion/ le Collège	Sur place	Sur Place	Sur place	A l'école de Mascouette	Sur place	Sur place	Sur place	Sur place	Sur place
Personnel	Mme HITTE	Mme GUILHOREE Mme MILHAS	Mmes LAI ANNE, LASSAUGUETTE, Surveillante : Mme LARQUIER, Personnel du Collège	Mme DIAS	Mme MARIN	Mme DEBAISIEUX	A l'école de Mascouette	Mme RITIS Mme COUEDON	Parents d'élèves bénévoles	Mme BORDENAVE	Mme LARISSON Mme BERENGUEL	Mme LAHON
Prix du Repas	12 F	12,90 F	12,90 F	12,50 F	12,50 F	12,50 F	16,35 F	15,72 F	13,60 F	12 à 13 F	12,60 F	12,60 F
Nombre d'enfants	35	25	65	17	13	15	Avec Mascouette	38	12	10	15	44
GARDERIE MATIN-SOIR	7 H 30 à 8 H 50 16 H 30 à 18 H 30	7 H 30 à 8 H 45 16 H 45 à 18 H 15	7 H 30 à 8 H 45 16 H 45 à 18 H 15			Sur place	A l'école De MASCOUETTE	7 H 30 à 9 H 16 H 40 à 18 H 40			A Morlanne	7 H 30 à 9 H 30 17 H à 19 H
Tarif	3 F par jour	Gratuit	Gratuit			Gratuit		Gratuite			5,50 F	5,50 F
Nombre d'enfants	10	Avec le primaire	25			Variable		12 le matin 22 le soir			Variable	Variable
Personnel	Melle SANTAMARIA Mme HOURDEBAIG	Le même que pour le Primaire	Mme GARCIA			Mme DEBAISIEUX		Melle HENRI				Mme BERENGUEL
TRANSPORT		Avec le Primaire		RPI	RPI	RPI	Comme à Mascouette					
Nombre d'enfants		Avec le Primaire	38	16	12	16		25				
Personnel		Le même que pour le Primaire	Mme LARQUIER Mme GARCIA	Mme TROUVE Remplaçant : Mr DUPOUY	Mme TROUVE Remplaçant : Mr DUPOUY	Mme TROUVE Remplaçant : Mr DUPOUY	Comme à Mascouette	Chauffeur : Mr BASTOURRE Surveillante : Mme COUEDON				Surveillance : Mme CASTAING Mme GRANGE/ MORA
AUTRES REN- SEIGNEMENTS				Les enfants de la Commune scolarisés à la maternelle de Boumourt sont accompagnés d'une aide-maternelle tout au long du parcours de ramassage	Les petits ne mangent pas à la cantine, ils rentrent chez eux.		Du CE2 au CM2	De la maternelle au CE1		La cantine est gérée par l'association des parents d'élèves	Transports assurés par LAPORTE à MORLANNE 2 véhicules	Transports assurés par LAPORTE à MORLANNE 2 véhicules

LE RPI (CASTILLON BOUMOURT DOAZON) REGROUPE AUSSI LA COMMUNE DE D'ARNOS



AU FIL DES DOSSIERS



Zone d'Activités Perrin

Le Docteur Léon COSTEDOAT fait connaître que l'Etat a décidé d'allouer au District, au titre de la Dotation de Développement Rural, une subvention de 279 332 F pour l'aménagement de la Zone d'activités PERRIN.

Maison LABORDE

Le Docteur Léon COSTEDOAT rappelle que par délibération en date du 19 juin 1997 le Conseil de District avait émis un avis favorable à la location de la Maison Laborde en faveur de la Commune d'Arthez-de-Béarn afin que cette maison serve à l'hébergement temporaire des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle.

Le Président fait connaître que la commune d'Arthez-de-Béarn, après avoir étudié le coût de la remise en état de la maison et les coûts engendrés par son utilisation souhaite louer cette maison à compter du 1^{er} août 1997.

Après en avoir délibéré le Conseil du DISTRICT d'ARTHEZ DE BEARN décide de louer à la Commune d'ARTHEZ-DE-BEARN la Maison Laborde, moyennant le paiement d'un loyer de 500 F par mois,

Autorise le 1^{er} Vice-président à signer le contrat de bail avec la Commune d'ARTHEZ-DE-BEARN.



Tourisme

Jean-Bernard LARQUIER fait le compte-rendu de la réunion organisée le 25 juin 1997 par le Syndicat Mixte du P.C.D ayant pour thème le Tourisme. Cette réunion s'est tenue à LACQ en présence d'un responsable de la Mission Touristique Départementale.

En matière de Tourisme la compétence appartient à la Commune. Celle-ci peut l'exercer en régie directe ou la déléguer à une association (Office de Tourisme, Syndicat d'Initiative) avec laquelle elle passe une convention. Dans ce deuxième cas la Commune doit verser une participation financière en contrepartie du service rendu.

Il est rappelé aux membres du Conseil de District qu'un courrier adressé par l'Office du Tourisme d'ORTHEZ est parvenu en mairie. Celui-ci demande aux conseils municipaux d'autoriser l'Office du Tourisme d'ORTHEZ à commercialiser les produits touristiques de chaque commune (promotion de sites, location de meublés, restauration, ...)

Jean-Bernard LARQUIER fait connaître qu'il serait nécessaire que les communes du District mènent une réflexion préalable afin de définir une position commune. Préfèrent-elles garder leur propre compétence tourisme, est-il souhaitable de la transférer au District ou vaut-il mieux s'orienter vers la signature d'une convention avec un office de tourisme ?

Afin que chaque conseil municipal puisse étudier cette question il est remis à l'attention des maires de chaque commune un document de travail élaboré par la Mission Touristique Départementale.

Maison de Retraite "Le Temple"



Dans le cadre du P.C.D. (Plan Collectif de Développement), le projet consistant à regrouper tous les services sociaux sur un même site prend forme. Il s'agit de deux services existants, celui des Soins à Domicile et du Portage des Repas à domicile, le troisième étant la construction d'une Maison de Retraite.

Lors de la séance du 28 juin 1997, Bernard GAYE a donné lecture de la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, en date du 12 juin, qui déclare donner un avis favorable au District d'Arthez, aux fins de créer une Maison de retraite à ARTHEZ-DE-BEARN.

Il est donné ensuite lecture du programme d'investissement tel qu'il avait été défini lors de la réunion de la Commission Maison de Retraite pour transmission à l'architecte.

L'étude du projet est actuellement terminée. Le Conseil de District a souhaité communiquer le contenu de ce projet à la population.

Cette présentation aura lieu, sous forme d'une exposition, le samedi 25 octobre 1997, de 9 heures à 18 heures, dans la salle de l'ancien " Temple " à ARTHEZ, lors de la Foire d'Automne.

Un numéro " d'Infos District " sera consacré prochainement à cette réalisation.

Cadre de Vie des personnes Agées

EXPOSITION

A l'occasion de la Foire d'Automne, l'association pour l'Amélioration du Cadre de Vie des Personnes Agées du pays d'Arthez-de-Béarn propose une exposition sur tous les services sociaux qui peuvent être rendus à la population, localement et dans un cadre plus élargi, le partenariat avec différentes associations assurant des services de proximité et avec des organismes publics (M.S.A., PACT du Béarn).

Samedi 25 octobre 1997, de 9 heures à 18 heures, dans la salle de l'ancien " Temple ", à ARTHEZ-DE-BEARN.

Des membres de l'association tiendront une permanence pour répondre à vos questions.

Projet Collectif de Développement



MAISON DU DISTRICT/CENTRE MULTISERVICES

Il est rappelé que le District s'est porté acquéreur le 18 décembre 1996 de la Maison LABORDE où sera installé le Siège du District associé à un Centre Multiservices. Bernard GAYE fait connaître que cette structure pourrait être éligible au P.C.D.. Pour ce faire il convient de déposer un dossier où figureront les plans d'aménagement, la répartition des coûts de la Maison du District et du Centre Multiservices, la liste des services qui tiennent actuellement une permanence à ARTHEZ, la liste des autres services sollicités pour venir tenir des permanences, le montant des loyers encaissés. Il conviendrait, pendant l'année 1998, d'engager une étude sur l'organisation de ce centre.

Le Conseil de District :

S'engage à réaliser une étude sur le fonctionnement du Centre-Multiservices,

Décide de déposer le projet de création de la Maison du District et du Centre Multiservices auprès du Syndicat Mixte du

P.C.D.,

S'engage à réaliser les travaux dès que les études de faisabilité et de fonctionnement auront été réalisées,

Sollicite du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Etat les subventions spécifiques à ce projet.



VAL DE LEYRE ET DU CLAMONDE



Bernard GAYE indique qu'il conviendrait d'engager une étude sur l'aménagement du Val de Leyre.

Quatre axes de réflexion peuvent d'ores et déjà être dégagés :

1. l'aménagement de la forêt (une rencontre avec un technicien du Centre Régional de la Propriété Forestière permettra de dégager des orientations),
2. l'étude de l'aménagement du bassin versant,
3. les chemins de randonnée dans le cadre du plan collectif de randonnée,
4. l'entretien des ruisseaux

Afin d'étudier ces différents projets il est proposé de mettre en place un comité de pilotage où seront représentées les Administrations, notamment la D.A.E.E., les Communes du District d'ARTHEZ-DE-BEARN et de la Communauté de Communes d'ORTHEZ, des représentants des propriétaires et des chasseurs.

Bernard GAYE rappelle les différentes études réalisées sur le Val de Leyre qui peuvent aider à la réflexion :

L'inventaire du Val de Leyre et du Clamondé réalisé par le Conservatoire des Sites d'Aquitaine,

L'étude des projets structurants de Serge FEDORENKO,

L'étude à orientation touristique d'Emmanuelle DUTHIL,

Le projet de création d'un complexe sportif, culturel et touristique réalisé par quatre étudiants en DEUST de l'Université de PAU,

Après en avoir délibéré, le Conseil de District

Décide de lancer une étude sur les axes ainsi définis,

Décide de conserver l'inscription au P.C.D. de la valorisation de ce site pour les études et aménagements qui découleront de ce travail préalable,

S'engage à réaliser les travaux dans les années suivantes,

Sollicite du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Etat, les subventions spécifiques à ce projet.



CHARTRE QUALITE



Le Docteur Léon COSTEDOAT présente la maquette concernant la charte sur les espaces publics réalisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques. Ce document sera adressé prochainement à l'ensemble des Communes du District.

A VOTRE SERVICE

Les Ambulances Arthéziennes PAUL BERREIGTS vous informent de l'ouverture d'un magasin funéraire : plaques, gerbes, caveaux. Pour la période de Toussaints, vente de chrysanthèmes, multi-fleurs, cyclamens, bruyères, etc...



5, place du Palais
64370 ARTHEZ-DE-BEARN
☎ 05.59.67.79.57



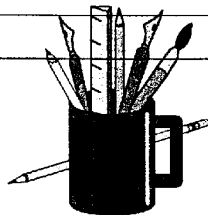
COLLEGE CORISANDE D'ANDOINS ARTHEZ

PRINCIPAL M. CLAVERIE	
NOMBRE D'ELEVES 166	
PROFESSEURS M. BRETON Maths/Physique M. CASTET Technologie Mme CHAMPNIER Lettres Modernes Melle DUCA Lettres Classiques Mme DUFAU Musique M. PEYROUNETTE Musique Mme LOSSI Histoire/Géo M. MAFFRAND Maths Mme MARCHAND EPS M. PIONNEAU EPS Mme NAURY Sciences de la Vie et de la Terre M. NAVARRO Lettres Histoire/Géo Mme NAVARRO Lettres Anglais Mme PETARD Anglais Mme FANLO Remplaçante de M. ARRANZ Lettres	AGENTS ADMINISTRATIFS Mme MAGUET S.A.S.U Mme LAPORTE Conseillère d'éducation Mme CAREY Secrétaire Mme BORDENAVE Surveillante Melle SEGUIN Surveillante AGENTS M. LABARTHE - Mme LAMARCHE - Mme BONIFAS Mme RAUZET - M. YERMA
RESTAURANT SCOLAIRE	Nombre d'élèves 125 Tarifs 14, 60F
TRANSPORT SCOLAIRE	Ramassage organisé par le Conseil Général



ECOLE SAINT-JOSEPH ARTHEZ

Téléphone	05.59.67.70.49
Effectifs	Prim aire 42 Maternelle 17
Directrice	Mme LACAZE
Adjoint	Melle MIRASSOU, Mme FERT, Mme DELORT
RESTAURANT SCOLAIRE	Sur place
Personnel	Mme EL HAOURI, les institutrices à tour de rôle
Prix du Repas	15,50 F
Nombre d'enfants	30
GARDERIE MATIN-SOIR	8 H à 9 H 17 H à 19 H
Tarif	Gratuit
Nombre d'enfants	15
Personnel	Melle CANOVAS, Melle MASSEYS les institutrices à tour de rôle
TRANSPORT	Nombre d'enfants 10



AUTRES RENSEIGNEMENTS Les repas préparés par la société SHR sont servis chauds à l'école

ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ARTHEZ

DIRECTRICE Mme MOSSINA	
NOMBRE D'ELEVES 88 (dont 10 adultes)	
PROFESSEURS Mme MOSSINA Solfège, initiation musicale, piano, accordéon, synthétiseur (enfants, adultes) Mme MARTINOU Flûte traversière, flûte à bec (enfants adultes) M. LUBRANO..... Guitare (enfants, adultes) M. LOZE Guitare (enfants, adultes)	ADMINISTRATION M. BARDON Président M. GIL Vice-président Mme MARCHENAY Trésorière M. DEBAIGT Secrétaire Mme CORDOBA Déléguée Conseil Municipal M. GAYE Délégué Conseil Municipal
HORAIRES Guitare : mercredi et samedi Flûte, piano, accordéon, synthétiseur : Tous les jours de la semaine	
TARIFS	1 ^{er} enfant (solfège + instrument) 205 F/mois 2 ^{ème} enfant 190 F/mois INITIATION MUSICALE (dés 4 ans) 100 F/mois ADULTES 220 F/mois

